

Un balcon sur la mer



Vairé, le vendredi 25 avril 2025

Michel Chailloux
Maire de Vairé

à

Monsieur le Président de la Cour
Régionale des Comptes
25, Rue Paul Bellamy
B.P. 14119
44041 Nantes Cedex 01

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire concernant la commune de Vairé, pour les exercices 2019 et suivants.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la qualité des travaux et des échanges avec vos inspecteurs, qui participent à une meilleure transparence et à l'amélioration continue de la gestion publique de la commune de Vairé. Cette période m'a permis d'apprendre beaucoup dans le domaine financier.

Pour situer précisément le contexte, je tiens à vous informer que lors de l'élection municipale de juillet 2020, Monsieur Alain Taupin, maire précédent et son équipe, n'ont effectué aucune transmission avec nous, nous privant ainsi d'informations essentielles à la bonne marche de la commune. Le dénigrement à notre égard persiste encore aujourd'hui. Dans cet esprit, je souhaite apporter plusieurs éléments d'explication et de contexte aux observations formulées, relatifs à la situation et à l'endettement de la commune lors de notre arrivée.

Je conviens que certaines lacunes en matière de gouvernance (absence de comptes-rendus des commissions, état récapitulatif des indemnités non établi, etc.) ont été relevées. Ceci a mis la fragilité de nos services en évidence. Dans ce domaine, j'ai fait faire un audit par le centre de gestion. En parallèle, les adjoints et moi-même avons suivi 4 soirées de formation sur le rôle des élus. Il en ressort qu'il est compliqué d'appliquer les recommandations faites pour Vairé, soit la mise en oeuvre de la politique de l'équipe par les agents. Depuis, des démarches correctrices ont été engagées. Une attention particulière est portée à l'amélioration de la transparence, au respect des obligations légales, et à la qualité de l'information délivrée aux élus comme aux citoyens.

Parlant du personnel communal, les recrutements opérés avaient pour but de parfaire la gestion municipale :

- sur le plan administratif, pour améliorer le montage et le suivi des projets, optimiser les dossiers de financement et renforcer le pilotage global,
- sur le plan technique, pour réduire la dépendance à la sous-traitance et mieux structurer les interventions en régie notamment pour les espaces verts.

Cependant, nous devons reconnaître que certains recrutements n'ont pas été à la hauteur des attentes. En particulier, le recours à un cabinet spécialisé pour le poste de direction générale s'est révélé décevant, une seule candidature nous a été proposée, et celle-ci s'est finalement révélée inadaptée aux besoins de la commune. Cette expérience a mis en évidence la nécessité d'un meilleur encadrement des processus de recrutement, notamment pour les postes clés.

Côté finances, les biens fonciers acquis en 2021 n'avaient pas vocation à rester durablement dans le patrimoine communal. Une partie des surfaces était destinée à la revente, dans une logique d'aménagement et de portage foncier prévue dès l'origine. Le calendrier initial envisageait des cessions dès 2022 ou 2023. Toutefois, la concrétisation de ces ventes a été retardée du fait de notre inexpérience en matière de portage foncier, du manque d'accompagnement technique et d'un contentieux en recours administratif. Ce décalage a contribué aux tensions de trésorerie rencontrées en 2024.

Nous tirons les enseignements de cette période et nous nous attachons désormais à renforcer à l'avenir l'encadrement et le suivi de nos opérations foncières.

Sur les investissements en voirie, les travaux entrepris répondaient à un retard manifeste d'entretien : aucun programme structurant n'avait été engagé depuis plusieurs années. Ces travaux étaient donc nécessaires pour garantir la sécurité des usagers, améliorer la qualité de vie des habitants et préserver le patrimoine communal. Ils s'inscrivent par ailleurs dans une volonté de renforcer l'attractivité du territoire, dans un contexte de croissance démographique continue.

Sur les engagements fonciers avec l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée, la commune de Vairé est engagée dans plusieurs conventions d'action foncière, arrivant à échéance en 2026. Ces opérations ont pour but de soutenir la stratégie d'aménagement du territoire communal, en particulier la densification du bourg. Nous tenons à préciser que les relations entre la commune et l'EPF sont saines, régulières et constructives. Des réunions de travail sont organisées de manière suivie, dans un esprit de dialogue et de recherche de solutions adaptées à nos capacités financières. Une partie des biens concernés est d'ores et déjà en cours de revente : une maison est en procédure de vente pour un montant de 176 000 € et deux lots destinés à des primo-accédants sont également en cours à 42 000 € chacun. D'autres projets pourront être confiés à des aménageurs permettant de ne pas impacter les finances de la commune. Ces premières cessions traduisent notre volonté de mettre en œuvre concrètement les orientations fixées par les conventions et d'engager une dynamique réaliste de revalorisation du foncier communal.

Sur l'évolution de l'endettement, nous tenons à souligner que la commune a déjà amorcé un redressement significatif de sa trajectoire financière. Le recours à l'emprunt est adapté à la durée des opérations et pour ce faire des budgets annexes ont été mis en place. La dette au 1er janvier 2020 s'élevait à 2 168 016.46 €. Elle sera réduite au 1er janvier 2026 à 787 930.33 €, soit un remboursement en 6 ans de 1 380 085.53 €. Cette dette a coûté 193 625.26 € en charge d'intérêts. Notre volonté est de rééquilibrer nos finances et d'adapter nos projets aux capacités budgétaires réelles de la collectivité.

Vous le constaterez, forts de l'expérience de ces cinq années, nous engageons la commune de Vairé dans une forte démarche de progrès. Je prends acte des recommandations de la chambre, dont certaines ont d'ores et déjà été mises en œuvre ou sont en cours de traitement. Toutefois, certaines seront difficiles à mettre en place du fait de la fragilité des services administratifs qui persiste. Je vous assure de poursuivre ces efforts dans un esprit de responsabilité, au service des habitants et dans le respect des équilibres financiers de la collectivité. C'est pourquoi j'envisage de continuer mon engagement, avec une équipe ajustée, au-delà de mars 2026, si la population de Vairé continue de nous faire confiance.

Au terme de ces précisions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Michel Chailloux

Maire de Vairé



